



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain sur le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 7 f) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : Réunion parallèle sur le sous-thème : Consommation et production durables

Document de travail sur la consommation et la production durables (en référence à l'objectif 12 de développement durable)

Messages clefs

1. Voici les messages clefs qui ressortent de l'analyse intégrée des objectifs de développement durable, énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030), et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, qui sont couverts par ce sous-thème :

a) Bien que les perturbations et les coûts sociaux découlant de la pandémie de coronavirus (COVID-19) soient incalculables, les États devraient s'efforcer de tirer le plus grand profit possible de leurs initiatives et plans post-COVID-19, y compris ceux visant à promouvoir la reprise économique. Avec une volonté politique, les gouvernements peuvent réussir à éloigner les consommateurs et les sociétés du consumérisme et, par l'adoption de mesures simples et intelligentes telles que la distanciation sociale, le télétravail, la défense des consommateurs et des marchés publics plus écologiques, à les orienter vers des choix de comportement et d'un style de vie qui favorisent des modes de consommation et de production durables et une gestion plus responsable de l'environnement. Les États membres africains devraient utiliser les enseignements tirés à cet égard comme source d'un élan pour remodeler et intensifier les plans et politiques d'éducation et de sensibilisation, en vue de créer des communautés de consommateurs responsables, d'accélérer la transition du continent vers une consommation et une production durables, de dissocier la croissance économique de la consommation de ressources limitées et de réduire l'intensité énergétique et matérielle.

b) Un plan de relance est nécessaire de toute urgence pour accélérer la mise en œuvre des plans nationaux de consommation et de production durables, notamment ceux qui ont été intégrés dans les plans de

* ECA/RFSD/2021/1.



développement nationaux en Algérie, au Burkina Faso, en Égypte, au Ghana, au Maroc, à Maurice, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Tunisie et en Zambie. En outre, des mesures appropriées devraient être prises d'urgence par les nombreux pays africains qui ne progressent pas suffisamment en termes de consommation et de production durables, afin d'accélérer l'adoption de politiques de gestion durable des ressources naturelles, conformément au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

c) Des mesures sont nécessaires pour renforcer la capacité des pays à réduire les subventions aux combustibles fossiles d'une manière qui permette de préserver la stabilité sociale et politique, d'assurer la poursuite de la tendance à la baisse des subventions observée dans plusieurs pays et de promouvoir la réaffectation efficace de ces subventions pour soutenir des actions dans d'autres domaines prioritaires nationaux, notamment la recherche-développement sur des modes de consommation et de production durables, les énergies renouvelables, l'éducation des femmes et des filles et d'autres initiatives visant à lutter contre les inégalités profondément enracinées entre les sexes qui font des femmes et des filles des laissées-pour-compte.

d) Il est essentiel de soutenir l'adoption par les femmes de technologies durables qui réduisent la pollution de l'air intérieur et d'autres risques sanitaires dans les foyers. Cela peut être réalisé par des programmes et des politiques d'éducation visant à accroître l'accès des femmes aux ressources financières et à l'emploi salarié, et à réaliser l'égalité entre les sexes au sein des ménages. Dans toutes les régions, les progrès réalisés en matière d'égalité au sein des ménages permettent aux femmes et aux filles, qui sont souvent responsables de la préparation des repas, d'adopter des techniques de cuisson plus propres et de réduire l'utilisation de combustibles fossiles solides, notamment le charbon de bois et le bois de chauffage. Cette évolution peut réduire considérablement les concentrations de produits chimiques toxiques et de microparticules dangereuses qui sont souvent causes de maladies respiratoires, oculaires et autres chez les membres du ménage, en particulier les femmes et les enfants qui, en raison de leurs activités domestiques, sont souvent exposés de manière disproportionnée à ces substances.

e) Il est également nécessaire de combler les lacunes dans les capacités technologiques des pays, afin de promouvoir une consommation et une production durables. Les pays doivent augmenter les ressources qu'ils allouent à la recherche-développement, ressources qui sont souvent bien inférieures à l'objectif de 1 % du produit intérieur brut (PIB), fixé par l'Union africaine, et établir de solides partenariats Nord-Sud et Sud-Sud en matière de recherche-développement, d'innovation et d'élaboration des politiques.

I. Introduction

2. Le présent document de travail a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec des contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

3. Le document se concentre sur l'objectif 12 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir « Établir des modes de

consommation et de production durables ». L'objectif 12 fixe 11 cibles¹ et a été adopté en vue d'accroître le bien-être humain, tout en dissociant la croissance économique de l'utilisation non durable de ressources limitées et en préservant l'environnement.

4. La consommation et la production responsables est un thème abordé dans le cadre de plusieurs des aspirations de l'Agenda 2063, y compris la première aspiration, à savoir « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable », et la deuxième aspiration, « un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine². »

II. Liens et synergies entre les cibles de l'objectif 12 et les cibles des autres objectifs de développement durable

5. L'objectif 12 est étroitement lié à de nombreux autres objectifs de développement durable et les progrès dans la réalisation de ces objectifs peuvent donc faciliter l'atteinte des cibles de l'objectif 12. Les progrès concernant la cible 12.2, relative à la gestion durable et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et la cible 12.3, relative à la réduction à l'échelle mondiale du volume des déchets alimentaires et des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, seront, par exemple, facilités par l'adoption de politiques et de législations visant à réaliser l'objectif 17, et plus particulièrement les cibles 17.6, relative à la coopération régionale et internationale Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de science, de technologie et d'innovation, et d'accès à celles-ci, 17.7, relative à la mise au point, au transfert, à la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, et 17.8, relative à la banque de technologies et au mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation et d'utilisation de technologies habilitantes. La réalisation de l'objectif 12 sera aussi facilitée par des actions concernant les objectifs 8, 14 et 15, et notamment les cibles 8.4, relative à l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et de la nécessité de s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, 14.2, relative aux écosystèmes marins et côtiers, 14.4, relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les pratiques de pêche destructrices, et 15.4, relative à la sauvegarde des écosystèmes montagneux. En outre, les progrès dans la réalisation des cibles 17.6 et 17.7 accéléreront les progrès dans l'atteinte de la cible 12.5, relative à la réduction de la production de déchets. Dans le même temps, les progrès dans l'atteinte des cibles 6.a, relative à la coopération internationale et au soutien au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, 7.a, relative à la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, 9.5, relative à la recherche scientifique, la technologie et l'innovation, 9.a, relative à la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente, et 14.a, relative à la recherche et aux techniques marines, faciliteront l'atteinte de la cible 12.a, relative à

¹ Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont définis dans la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, adoptée le 6 juillet 2017. La résolution est disponible à l'adresse : gim.un.org/documents/A_RES_71_313.pdf.

² Les sept aspirations de l'Agenda 2063 sont disponibles à l'adresse : au.int/agenda2063/aspirations.

l'aide aux pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

6. À l'inverse, les progrès dans l'atteinte des cibles 12.2 et 12.3, et de la cible 12.4, relative à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, peuvent accélérer les progrès dans l'atteinte des cibles des autres objectifs, en particulier les objectifs 13, 14 et 15.

7. Bien que les liens entre l'objectif 5, à savoir « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles », et l'objectif 12 soient souvent négligés, des données empiriques récentes révèlent que les progrès vers l'égalité au sein des ménages et l'autonomisation des femmes par l'éducation, un meilleur accès aux ressources financières et autres ressources importantes et le contrôle de celles-ci peuvent permettre aux femmes et aux filles d'adopter des modes de consommation et de production plus durables, notamment en adoptant des techniques de cuisson plus propres et en réduisant l'utilisation de combustibles fossiles solides. Les initiatives visant à combler les écarts persistants entre les sexes et la réaffectation des subventions aux combustibles fossiles peuvent aussi faciliter l'émergence de modes de consommation plus durables.

III. Principales tendances et progrès vers la réalisation de certaines cibles de l'objectif 12

8. Le rapport 2020 sur l'Indice et les tableaux de bord des objectifs de développement durable pour l'Afrique, publié par le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique et couvrant tous les pays africains, montrent que ceux-ci obtiennent des résultats comparativement bons en termes de modes de production et de consommation durables³. Il y a cependant un manque notable de données pertinentes pour suivre les progrès. Des données plus complètes et plus précises sont donc nécessaires.

9. La population de l'Afrique croît rapidement et devrait doubler pour atteindre 2,5 milliards d'ici 2050. En outre, la moitié des Africains vivront probablement dans des zones urbaines d'ici 2035. La croissance démographique rapide du continent, associée à l'augmentation de la consommation par habitant, devrait accroître la pression sur l'eau, les terres, les forêts et la biodiversité, sapant davantage les efforts tendant à établir des modes de consommation et de production responsables.

10. Les pays africains ont fait des progrès significatifs vers la réalisation de la cible 12.1, notamment dans le contexte du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables, qui a été approuvé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en 2005. La feuille de route pour la mise en œuvre du programme-cadre décennal africain a été révisée à deux reprises, la dernière fois en 2018, afin de l'aligner sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063⁴.

³ Pour plus d'informations, voir : Le Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique et le Réseau des solutions pour le développement durable, *Rapport 2020 sur l'Indice et les tableaux de bord des objectifs de développement durable pour l'Afrique - Ne laisser personne de côté pour la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique* (Kigali et New York, juillet 2020). Disponible à l'adresse : s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_africa_index_and_dashboards.pdf.

⁴ Le cadre est disponible à l'adresse : www.unep.org/resources/report/african-10-year-framework-programme-sustainable-consumption-and-production.

11. La feuille de route s'appuie sur des initiatives entreprises dans la région, notamment le projet SWITCH Africa Green⁵, mis en œuvre par le PNUE avec l'aide de l'Union européenne, et est conçue pour accélérer la mise en œuvre du programme international sur la consommation durable. Le projet répond à la nécessité de renforcer les partenariats régionaux pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et l'atteinte des cibles liées à la consommation et à la production durables. Le tableau 1 donne un aperçu des liens entre les priorités de consommation et de production durables en Afrique, certaines cibles d'objectifs de développement durable et les exemples d'aspirations, d'objectifs, de domaines prioritaires et de projets phares correspondants de l'Agenda 2063.

Tableau 1

Priorités en matière de consommation et de production durables en Afrique, exemples de cibles d'objectifs de développement durable correspondantes et aspirations, objectifs, domaines prioritaires et projets phares correspondants de l'Agenda 2063

Priorités en matière de consommation et de production durables en Afrique	Exemples de cibles d'objectifs de développement durable correspondantes	Aspirations, objectifs, domaines prioritaires et projets phares correspondants de l'Agenda 2063
<p>Mettre en place des principes de politique générale favorables</p>	<p>1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p> <p>8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production...</p> <p>12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ...</p> <p>12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ...</p> <p>12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ...</p> <p>12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques...</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p> <p>Objectif 4 : Des économies et des emplois transformés</p> <p>Domaines prioritaires : Une croissance économique durable et inclusive</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes</p> <p>Domaines prioritaires : Des modes de consommation et de production durables; Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité</p>

⁵ De plus amples informations sur le programme sont disponibles à l'adresse : www.unenvironment.org/switchafricagreen/.

	<p>17.1 : Améliorer la mobilisation de ressources nationales ...</p> <p>17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale ...</p> <p>17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ...</p> <p>17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable</p>	
<p>Écologisation des activités des entreprises</p>	<p>9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous ...</p> <p>9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries....</p> <p>12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ...</p> <p>12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p> <p>Objectif 4 : Des économies et des emplois transformés</p> <p>Domaines prioritaires : Une croissance économique durable et inclusive ; la science, la technologie et l'innovation comme moteurs de l'activité manufacturière, de l'industrialisation, et comme sources de valeur ajoutée</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes. Domaines prioritaires : Des modes de consommation et de production durables ; Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité</p>
<p>Améliorer la gestion des déchets</p>	<p>12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie...</p> <p>12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation...</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes Domaines prioritaires : Modes de consommation et de production durables ; Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité</p>

<p align="center">Améliorer les systèmes et les infrastructures de transport</p>	<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière...</p> <p>9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durables et résilientes dans les pays en développement ...</p> <p>11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et durables...</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p> <p>Objectif 1 : Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous les citoyens</p> <p>Domaine prioritaire : des logements modernes et vivables et des services de base de qualité. Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes</p> <p>Domaines prioritaires : Modes de consommation et de production durables ; Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité</p> <p>Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine</p> <p>Objectif 10 : Des infrastructures de classe mondiale partout en Afrique</p> <p>Domaine prioritaire : Communications et connectivité de l'infrastructure</p> <p>Projets phares : Réseau intégré de trains à grande vitesse ; Création d'un marché unique du transport aérien africain</p>
<p align="center">Améliorer l'accès à l'énergie verte</p>	<p>7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial...</p> <p>7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre...</p> <p>12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage...</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes</p> <p>Domaines prioritaires : Modes de consommation et de production durables ; énergie renouvelable</p> <p>Projet phare : Mise en œuvre du projet de barrage du Grand Inga</p>

<p>Améliorer l'accès à l'eau potable à un coût abordable</p>	<p>6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équilibré à l'eau potable, à un coût abordable...</p> <p>6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau...</p> <p>6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce...</p> <p>6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et le soutien au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement...</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable.</p> <p>Objectif 1 : un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous les citoyens</p> <p>Domaine prioritaire : des logements modernes et vivables et des services de base de qualité</p> <p>Objectif 7 : Des économies et des communautés écologiquement durables et résilientes Domaines prioritaires : Modes de consommation et de production durables ; Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité ; Sécurité de l'approvisionnement en eau</p>
<p>Renforcer le partage des connaissances et la coopération en la matière</p>	<p>12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables</p> <p>16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ...</p> <p>17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines...</p> <p>17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert, la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement à des conditions favorables ...</p> <p>17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement...</p> <p>17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable ...</p> <p>17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats</p>	<p>Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable.</p> <p>Objectif 2 : Des citoyens bien formés et une révolution en matière de compétences reposant sur la science, la technologie et l'innovation</p> <p>Domaine prioritaire : Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation</p> <p>Aspiration 7 : une Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent Objectif 19 : l'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique Domaines prioritaires : la place de l'Afrique dans les affaires mondiales ; Projet phare du partenariat : une université virtuelle et électronique africaine</p>

	public-privé et les partenariats avec la société civile...	
--	--	--

12. Des plans de consommation et de production durables ont été élaborés par de nombreux pays d'Afrique, notamment l'Algérie, le Burkina Faso, le Congo, l'Égypte, le Ghana, l'île Maurice, le Maroc, l'Ouganda, la République unie de Tanzanie, le Sénégal, la Tunisie, et la Zambie⁶. Le PNUE note que ces pays ont adopté une série de stratégies pour intégrer ces plans dans leurs politiques nationales.

13. Le développement durable en Afrique a été gravement entravé par la pandémie de la COVID-19. Pour renforcer l'indicateur 12.a.1 des objectifs de développement durable, à savoir « montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles », des investissements importants dans des technologies et des pratiques de production plus propres et économes en ressources seront indispensables dans la période post-COVID-19. Un soutien financier doit être apporté, en particulier aux projets visant à renforcer les capacités locales d'absorption, de développement et de déploiement des technologies et infrastructures vertes. Le déploiement à grande échelle des technologies vertes, facilité par l'adoption par les pays africains de plans et de stratégies d'économie verte, pourrait avoir un impact très positif sur la production d'électricité, l'agriculture, l'industrie, les transports et de nombreux autres systèmes de production et de consommation, et pourrait réduire considérablement la pollution de l'air, des sols et de l'eau.

14. Les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer l'indicateur 12.3.1 (Indice mondial des pertes alimentaires) et la méthodologie pertinente pour le suivi de cet indicateur est encore en cours d'élaboration par la FAO et le PNUE⁷. Il est cependant clair que les mesures prises par les gouvernements durant la pandémie pour empêcher la propagation de la COVID-19 ont perturbé les chaînes de valeur agroalimentaires et exacerbé les pertes alimentaires. Ces mesures comprenaient des restrictions de mouvement, des fermetures de bureaux, des fermetures de marchés et des restrictions sur les importations et le commerce. En outre, les agriculteurs ont subi les répercussions des chocs économiques mondiaux et ont souvent été affectés par des mesures prises en dehors de leur pays d'origine. Les restrictions imposées aux déplacements des personnes, que ce soit entre les pays ou à l'intérieur de ceux-ci, ont réduit le nombre de travailleurs disponibles pour les activités de récolte, de manutention, de transport et de stockage après la récolte, ce qui a entraîné des pertes après récolte élevées, en particulier pour les cultures périssables. Les difficultés au niveau des exploitations agricoles sont représentées notamment par les perturbations des réseaux de distribution d'intrants agricoles. En outre, la réduction du nombre de points de vente pour les produits alimentaires frais et transformés a aggravé les pertes alimentaires, en particulier pour les produits périssables, tandis que la pénurie de pièces de rechange essentielles nécessaires aux installations de transformation et de stockage des produits agricoles, notamment les sacs hermétiques, a également augmenté les pertes. Les fermetures ou les restrictions d'exploitation des marchés de produits alimentaires ruraux et urbains peuvent avoir de graves

⁷ Pour plus d'informations, voir: Carola Fabi et Alicia English, « methodological proposal for monitoring SDG Target 12.3.1, sub-indicator 12.3.1.A: The food loss index design, data collection methods and challenges », Statistics Working Paper Series/18-13 (Rome, FAO, 2019). Disponible à l'adresse : www.fao.org/3/ca4012en/ca4012en.pdf.

répercussions sur les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les grossistes et les détaillants de denrées alimentaires et réduire les revenus de tous les participants aux chaînes de valeur alimentaires. La FAO continue de fournir un soutien aux pays pour les aider à limiter les pertes après récolte, notamment sous forme de sessions de formation et d'évaluation des pertes alimentaires, en particulier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 en cours. La FAO aide aussi les pays à améliorer leurs technologies de stockage des aliments : en Éthiopie, par exemple, elle a facilité l'adoption de technologies de stockage avancées, notamment l'utilisation de silos métalliques hermétiques.

15. En ce qui concerne la cible 12.4, les pays ont intensifié leurs efforts pour réduire la production de déchets dangereux et promouvoir la gestion écologiquement rationnelle de ces déchets. Ils ont notamment cherché à renforcer les restrictions aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux conformément aux principes de gestion écologiquement rationnelle et de transparence énoncés dans les instruments réglementaires pertinents. Les pays devraient toutefois continuer à renforcer leur capacité scientifique à déterminer le potentiel dangereux des déchets et autres matières qui sont transportés et/ou échangés sur leur territoire. Des gains importants pourraient être réalisés à cet égard en réorientant les ressources financières et la recherche scientifique et technologique pour soutenir le développement de technologies de consommation et de production durables qui permettent d'accélérer les progrès concernant l'indicateur 12.a.1, tout en tirant aussi des enseignements des efforts déployés pour atteindre les cibles 6.a, 7.a, 9.a, 9.5, 17.6 et 17.8.

16. En ce qui concerne l'indicateur 12.4.1, des progrès importants ont été réalisés par plusieurs pays africains qui sont parties à des accords environnementaux multilatéraux internationaux sur les déchets dangereux et les produits chimiques. Tous les États Membres de l'ONU ont ratifié le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui a été adopté en vue d'éliminer progressivement l'utilisation d'une centaine de produits chimiques dangereux⁸. La majorité des pays africains ont aussi signé et/ou ratifié la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international⁹, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination¹⁰, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants¹¹.

17. Des efforts supplémentaires sont maintenant nécessaires pour accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, d'autant plus que le succès des conventions africaines et mondiales sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dépend des efforts concertés et de la collaboration de tous les États, et pas seulement de ceux qui sont touchés par ces déchets. Ce n'est

⁸ De plus amples informations sur le Protocole sont disponibles à l'adresse : www.unenvironment.org/ozonaction/who-we-are/about-montreal-protocol.

⁹ Des informations sur l'état de la ratification de la Convention sont disponibles à l'adresse : www.pic.int/Countries/Statusofratification/PartiesandSignatories/tabid/1072/language/en-US/Default.aspx.

¹⁰ Des informations sur l'état de la ratification de la Convention sont disponibles à l'adresse : www.basel.int/Countries/StatusofRatifications/PartiesSignatories/tabid/4499/Default.aspx.

¹¹ Des informations sur l'état de la ratification de la Convention sont disponibles à l'adresse : www.pops.int/Countries/StatusofRatifications/PartiesandSignatoires/tabid/4500/Default.aspx.

qu'avec un engagement résolu et une action concertée que les pays africains pourront gérer avec succès les risques liés au commerce croissant des produits chimiques, par des changements dans leurs modes de production et par la délocalisation de la production chimique des pays développés vers les pays en développement. Les pays devraient notamment chercher à aligner l'action relative à la Convention de Bamako sur les mesures qu'ils prennent pour assurer la bonne mise en œuvre du Protocole de Montréal et des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. En ce qui concerne La cible 12.c, relative aux subventions aux combustibles fossiles, la pandémie de la COVID-19 et les mesures de confinement qui ont suivi ont permis de réduire considérablement la consommation de carburant liée aux transports en 2020 et ont entraîné une forte diminution de la consommation de combustibles fossiles à l'échelle mondiale. L'Agence internationale de l'énergie estime que les subventions pour la consommation de combustibles fossiles en 2020 étaient inférieures à ce qu'elles avaient été à tout moment depuis 2007, lorsque l'Agence a commencé à suivre les données sur les subventions. L'Agence a souligné que la chute de 180 milliards de dollars des États-Unis des subventions en 2020 offre une occasion historique de supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et/ou d'autres distorsions du marché qui encouragent le gaspillage¹². Comme l'illustre le tableau 2, des progrès ont déjà été réalisés en matière de subventions aux carburants dans un certain nombre de pays africains, notamment l'Égypte, la Libye, le Soudan, la Tunisie et le Zimbabwe. D'autres pays pourraient maintenant s'inspirer des mesures prises par ces États, afin d'appuyer les pratiques de consommation et de production durables. Compte tenu du coût élevé de la pandémie de la COVID-19 pour les sociétés et les gouvernements, la réforme des régimes de subvention des combustibles fossiles pourrait débloquer des ressources publiques limitées, qui pourraient ensuite être réorientées pour soutenir des initiatives de développement essentielles, notamment l'éducation des femmes et des filles, qui sont souvent responsables de la préparation des repas, et faciliter l'adoption par elles de techniques de cuisson plus propres, qui peuvent contribuer à réduire la consommation non durable de combustibles fossiles solides tout en réduisant la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et d'autres risques sanitaires dans les foyers

Tableau 2
Principales réformes des subventions aux carburants annoncées ou mises en œuvre par les pays africains en 2020

Pays	Changements de politique
Égypte	Le gouvernement a annoncé son intention de réduire de 47 % les dépenses en subventions au carburant et d'augmenter les tarifs de l'électricité de 15 % à 33 % à partir d'août 2020.
Libye	Le prix du kérosène a augmenté pour les utilisateurs industriels et commerciaux.
Soudan	Le gouvernement a annoncé son intention d'éliminer les subventions aux carburants dans les 18 mois et de les remplacer par des paiements directs en espèces aux ménages pauvres.
Tunisie	Le gouvernement a lancé un mécanisme d'ajustement mensuel automatique des prix pour déterminer le prix de l'essence et du diesel pour les consommateurs nationaux. Les subventions aux carburants doivent être supprimées.
Zimbabwe	Annonce par la Banque de réserve du Zimbabwe de la suppression des subventions aux carburants.

¹² Pour plus d'informations concernant l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur mondial de l'énergie, voir Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2020* (octobre 2020). Disponible à l'adresse : www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2020.

Source : Agence internationale de l'énergie, 2020.¹³

18. Bien que la méthodologie de collecte des données pour la cible 12.8, relative à la sensibilisation au développement durable et aux styles de vie, soit encore en cours d'élaboration, il est déjà clair que les actions récentes des gouvernements en Afrique et au-delà ont entraîné des changements significatifs dans le comportement des consommateurs. Ces actions comprennent : l'encouragement du télétravail, qui a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport ; des mesures de distanciation sociale et de confinement, qui ont permis de réduire la consommation de biens inutiles ; enfin, la promotion de l'éducation en ligne, des conférences virtuelles et du commerce électronique. Les États membres africains devraient utiliser les enseignements tirés à cet égard pour donner une impulsion à l'intensification des actions permettant de promouvoir des modes de consommation et de production durables.

Tableau 3

Certaines mesures non fiscales visant à faciliter la réalisation de l'objectif 12 du développement durable

Cibles de l'objectif 12	Mesures adoptées	Pays de mise en œuvre
12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	Feuille de route régionale africaine pour le programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables (2018-2023)	
	Plans d'action nationaux pour la consommation et la production durables	Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Égypte, Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice, Maroc, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zambie
	Dispositions institutionnelles	Des points focaux nationaux sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans 34 pays ¹⁴
12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Stratégies nationales pour l'économie verte (pays du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte)	Afrique du Sud, Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Maurice, Rwanda
	Normes sur la gestion des déchets	Maurice
	Stratégies sectorielles - stratégie pour des techniques de fabrication verte	Ouganda
	Règlements de construction	

¹³ Pour plus d'informations, voir Agence internationale de l'énergie, « Low fuel prices provide a historic opportunity to phase out fossil fuel consumption subsidies », 2 juin 2020. Disponible à l'adresse : www.iea.org/articles/low-fuel-prices-provide-a-historic-opportunity-to-phase-out-fossil-fuel-consumption-subsidies.

¹⁴ Pour la liste complète des points focaux, voir : www.oneplanetnetwork.org/resource/10yfp-national-focal-point-contact-list.

12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Plans d'action/stratégies nationaux sur la gestion intégrée des déchets	Burkina Faso
	Lignes directrices - économie circulaire dans le secteur des déchets	Afrique du Sud
12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Boîtes à outils et formations pour le développement des entreprises vertes	Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Maurice, Ouganda
12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Écologisation des lois et règlements relatifs à la consommation et à la production durables	Maurice, Ouganda
12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	Consommation et production durables en Afrique : un cours en ligne pour les décideurs africains et les praticiens de la consommation et de la production durables qui est offert par le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques ¹⁵ .	Le cours a été suivi par plus de 300 décideurs et praticiens à travers le continent
	Manuels de formation à l'écologisation et renforcement des capacités spécifiques au secteur	Ghana, Maurice, Ouganda
	Boîte à outils pour l'écologisation au niveau infranational	Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya

IV. Lacunes, contraintes et questions émergentes

19. Les principales lacunes et contraintes qui entravent l'adoption de modes de consommation et de production durables restent a) le manque chronique de moyens de mise en œuvre efficaces - financement, technologie et renforcement des capacités ; b) un manque de données fiables pour mesurer et suivre les progrès, notamment un manque de méthodes claires, de réseaux de surveillance et de gestion des données ; enfin, c) une mauvaise gouvernance, des institutions faibles et un manque d'arrangements institutionnels pour l'atteinte des cibles. Ces lacunes et contraintes ont, dans une certaine mesure, été exacerbées par la pandémie de la COVID-19.

V. Accélérer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre : possibilités d'actions accélérées et de voies de transformation

20. La consommation et la production durables sont essentielles si les pays africains veulent atteindre une croissance économique soutenue et réduire la pauvreté. À 10 ans seulement de l'échéance de 2030 pour la réalisation des objectifs de développement durable, il faut faire davantage pour accélérer la

¹⁵ Un aperçu du cours est disponible à l'adresse : unccelearn.org/course/view.php?id=88&page=overview.

mise en œuvre du Programme 2030. La pandémie de la COVID-19, qui a entravé l'activité économique dans le monde entier, donne l'occasion aux pays africains de réévaluer leurs priorités et de mieux reconstruire en adoptant des modes de consommation et de production durables et inclusifs, économes en ressources et résilients aux changements climatiques dans tous les secteurs de leur économie.

21. Un plan de relance est nécessaire de toute urgence pour accélérer la mise en œuvre des plans nationaux de consommation et de production durables, y compris ceux qui ont été intégrés dans les plans de développement nationaux de l'Algérie, du Burkina Faso, de l'Égypte, du Ghana, du Maroc, de Maurice, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Tunisie et de la Zambie. En outre, des mesures appropriées devraient être prises d'urgence par les nombreux pays africains qui ne progressent pas suffisamment en termes de consommation et de production durables, afin d'accélérer l'adoption de politiques de gestion durable des ressources naturelles, conformément au Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

22. Il est également nécessaire de combler les lacunes dans les capacités technologiques des pays afin de promouvoir une consommation et une production durables. Les pays doivent augmenter les ressources qu'ils allouent à la recherche-développement : en moyenne, les pays de l'Afrique subsaharienne consacrent actuellement environ 0,38 % de leur PIB à la recherche-développement, ce qui est bien inférieur à l'objectif de 1 % du PIB fixé par l'Union africaine. Les pays doivent aussi renforcer l'environnement de la politique nationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, afin d'accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables, notamment en favorisant la mise en œuvre de la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique. Les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud en matière de recherche-développement, d'innovation et d'élaboration des politiques peuvent compléter les efforts nationaux et régionaux dans ce domaine.

23. Il est urgent d'adopter des méthodologies innovantes et efficaces pour collecter des données fiables sur les cibles d'objectifs de développement durable. La comptabilisation du capital naturel et la comptabilité environnementale et économique peuvent, par exemple, être utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 12. En effet, le Rwanda et le Botswana ont déjà démontré que la comptabilité des ressources naturelles peut être utilisée pour déterminer les indicateurs des objectifs 2, 7, 8, 9, 11 et 12¹⁶. Le Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie et le Système de comptabilité nationale des Nations Unies peuvent tous deux fournir des informations sur les subventions aux combustibles fossiles, tandis que les comptes des flux de matières du SCEE-Énergie peuvent fournir des informations sur les empreintes matérielles (la quantité totale de matières premières extraites pour satisfaire la demande de consommation finale) et sur les taux de recyclage nationaux. En outre, les données recueillies dans le cadre du compte satellite du tourisme peuvent faciliter l'adoption de modes de consommation et de production plus durables dans le secteur du tourisme.

24. Des mesures sont nécessaires pour renforcer la capacité des pays à réduire les subventions aux combustibles fossiles, d'une manière qui permette de préserver la stabilité sociale et politique, d'assurer la poursuite de la

¹⁶ Arjan Ruijs, Martijn van der Heide et Jolanda van den Berg, « Natural Capital Accounting for the Sustainable Development Goals: Current and potential uses and steps forward », (La Haye, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency, 2018).

tendance à la baisse des subventions observée dans plusieurs pays et de promouvoir la réaffectation efficace de ces subventions pour soutenir l'action dans d'autres domaines prioritaires nationaux, notamment la recherche-développement sur des modes de consommation et de production durables, les énergies renouvelables et l'éducation. Compte tenu des difficultés financières induites dans les pays par la pandémie de la COVID-19, la réforme des régimes de subvention des combustibles fossiles pourrait débloquer des ressources publiques limitées, qui pourraient alors être réorientées pour soutenir des initiatives de développement essentielles.

25. Il est important d'encourager les femmes à prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air intérieur et les autres risques sanitaires dans les foyers. Cela peut être réalisé par des programmes et des politiques d'éducation visant à accroître l'accès des femmes aux ressources financières et à l'emploi salarié, et à réaliser l'égalité entre les sexes au sein des ménages. Les progrès réalisés en matière d'égalité au sein des ménages peuvent permettre aux femmes et aux filles, qui sont souvent responsables de la préparation des repas, d'adopter des techniques de cuisson plus propres qui émettent des concentrations bien plus faibles de polluants.
